

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue le lundi 12 janvier 2009 à 20h00 heures à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire

Présences : René Cayer  
Michel Larouche  
Guy Tremblay  
Bernard Boivin  
Régis Pilote  
Lise Savard

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2008, DU 17 DÉCEMBRE 2008 (BUDGET) ET DU 17 DÉCEMBRE 2008
3. APPROBATION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
5. AVIS DE MOTION "RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT"
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 85-09 « RÈGLEMENT ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ »
7. SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX NON RÉGIS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL
8. SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX RÉGIS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL
9. ANNULATION DE TAXES 2008
10. ASCENCEUR À LA VILLA DE NOS MONTAGNES
11. RÉOLUTION DEMANDANT AUX INVESTISSEMENTS CHARLEVOIX D'INSTALLER UN POTEAU ÉLECTRIQUE À L'ENTRÉE DU DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE
12. AJOUT D'UNE RUE PRIVÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA SEIGNEURIE
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **01-01-09 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour.

#### **02-01-09 Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> décembre 2008, du 17 décembre 2008 (budget) et du 17 décembre 2008**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2008 soit accepté.

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 17 décembre 2008 (budget) soit accepté.

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 17 décembre soit accepté.

### 03-01-09 Approbation des comptes

Il est proposé par René Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

AGRIVOIX (SONIC)	1 640.26 \$
ALARME CHARLEVOIX INC.	918.36 \$
ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	609.52 \$
ASS. DES PLUS BEAUX VILLAGES	500.00 \$
CANADA POST CORPORATION	65.75 \$
CORPORATE EXPRESS	263.19 \$
DÉVELOPPEMENT INTERNET	67.56 \$
DURO-TEST	151.05 \$
FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	105.00 \$
ÉBÉNISTERIE ADÉLARD TREMBLAY	35.57 \$
EQUIPEMENT GMM INC.	110.28 \$
HYDRO-QUEBEC	294.16 \$
MARYAN E. B. ENR	161.00 \$
PILOTE JEAN-MARIE ROGERS	187.79 \$
	48.08 \$
	<hr/>
	5 157.57 \$

#### SECURITÉ PUBLIQUE

AGRIVOIX (SONIC)	1 012.26 \$
CAUCA	340.34 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	243.81 \$
ÉDUC EXPERT	877.36 \$
GARAGE NOEL DESCHENES	391.63 \$
HYDRO-QUEBEC	801.06 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX	165.47 \$
SORTIE DES POMPIERS	1 000.00 \$
	<hr/>
	4 831.93 \$

#### VOIRIE-TRANSPORT

AGRIVOIX (SONIC)	2 139.63 \$
F. MARTEL ET FILS INC	697.57 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 333.18 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	5 247.31 \$
GROUPE ULTIMA	678.00 \$
HYDRO-QUEBEC	267.02 \$
MARC TREMBLAY	280.00 \$
RDC INC. (REMORQUAGE)	352.72 \$
SUSPENSION IMBEAULT	214.46 \$
	<hr/>
	11 209.89 \$

#### ECLAIRAGE DE RUES

S. COTÉ ÉLECTRIQUE	1 489.96 \$
	<hr/>
	1 489.96 \$

#### AQUEDUC

CHEZ S DUCHESNE	115.03 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	8 500.45 \$
HYDRO QUEBEC	1 123.10 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	534.75 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	104.04 \$
	<hr/>
	10 377.37 \$

#### ASSAINISSEMENT DES EAUX

FQM	31.19 \$
GAUTHIER CLAUDE	297.00 \$
HYDRO-QUEBEC	1 574.84 \$
SOC. QUEB. D'ASS. EAUX	873.05 \$
	<hr/>
	2 776.08 \$

#### LOISIRS

FORUM JEUNESSE (SALAIRE V. DESROCHERS)	360.08 \$
HART	67.14 \$
HYDRO-QUEBEC	388.28 \$
DANIEL GAUTHIER	811.41 \$
	<hr/>
	1 626.91 \$

#### TRAVAUX SEIGNEURIE

DANIEL GAUTHIER	384.81 \$
	<hr/>
	384.81 \$

#### URBANISME

MRC DE CHARLEVOIX	7 896.88 \$
	<hr/>
	7 896.88 \$

TOTAL:	<hr/> <hr/>
	45 751.40 \$

**04-01-09 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les élus municipaux remettent à la directrice générale leur déclaration des intérêts pécuniaires, conformément à la loi.

**05-01-09 Avis de motion « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt »**

Bernard Boivin, conseiller, présente un avis de motion pour le « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt »

**06-01-09 Adoption du règlement no 85-09 « Règlement accordant une rémunération aux membres du conseil de la municipalité »**

**ATTENDU QUE** le montant de la rémunération versée aux membres du conseil est déterminé par les dispositions générales de la loi;

**ATTENDU QU'**en outre de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités, et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui occupent, telles contributions aux oeuvres diverses dans la municipalité, encouragement aux arts et aux sports, etc...;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 01 décembre 2008;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**ARTICLE 1**

Que la présente abroge le règlement no 06-02.

**ARTICLE 2**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, une rémunération annuelle de 2 835\$ sera accordée à chacun des conseillers et une rémunération annuelle de 8 505\$ sera accordée au maire de ladite municipalité.

**ARTICLE 3**

L'augmentation annuelle de la rémunération des membres du conseil sera adoptée par résolution au début de chaque année.

**ARTICLE 4**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause d'absence du maire ou de vacance de ce poste, le président du conseil autre que le maire aura droit à une somme de 50\$ par séance qu'il préside.

**ARTICLE 5**

Ces rémunérations seront payables en 12 versements égaux.

## ARTICLE 6

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

## ARTICLE 7

En outre des rémunérations plus haut mentionnées, le conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la corporation, pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution du conseil.

## ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

### **07-01-09 Salaire des employés municipaux non régis par un contrat de travail**

Il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire des employés municipaux non régis par un contrat de travail soit majoré de 4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **08-01-09 Salaire des employés municipaux régis par un contrat de travail**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que les contrats de travail des employés municipaux soient modifiés à l'effet d'accorder une augmentation salariale supplémentaire de 2% pour l'année 2009, portant à 4% l'augmentation pour l'année 2009.

### **09-01-09 Annulation de taxes 2008**

<b>MATRICULE</b>	<b>TAXES</b>	<b>RAISON</b>
1761-91-2580 Marc Tremblay	Aqueduc - étable 2006-2007	Fermeture définitive de l'étable (crédit 351\$)
1358-60-1356 Gravel et Tremblay	Égout Aqueduc	Erreur de codification, était codifié aqueduc étable au lieu d'égout (aqueduc crédit 810\$ et égout taxé 835\$)
1659-59-0949 Constant Tremblay	Aqueduc – étable 2007-2008	Fermeture définitive de l'étable (crédit de 361\$)
1358-60-1356 Investissements Charlevoix	Foncière	Erreur sur le certificat de modification – mauvaise date d'entrée en vigueur (crédit de 27,10\$)
1557-55-6092-00- 0002 Caisse populaire St- Joseph-de-la-Rive	Vidanges	Fermeture de la caisse (crédit 187,43\$)

#### **10-01-09 Ascenseur à la Villa de nos Montagnes**

**CONSIDÉRANT** que la Villa de nos Montagnes est une résidence réservée uniquement aux personnes âgées de 50 et plus;

**CONSIDÉRANT** que trois logements au 2<sup>ième</sup> étage sont occupés par des personnes âgées de 80 ans et plus;

**CONSIDÉRANT** qu'un logement est aménagé pour des personnes à mobilité réduite sur chaque étage;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de faciliter la mobilité et la sécurité des locataires qui habitent la résidence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- d'appuyer le conseil d'administration dans leur démarche auprès de la Société d'Habitation du Québec pour l'installation d'un ascenseur à la Villa de nos Montagnes;

- d'acheminer une copie de la présente à Monsieur Carl Tremblay de la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à Monsieur Steve Tremblay, président du conseil d'administration de la Villa de nos Montagnes.

#### **11-01-09 Résolution demandant à Investissements Charlevoix d'installer un poteau électrique à l'entrée du développement de la Seigneurie**

**CONSIDÉRANT** qu'Investissements Charlevoix a procédé à l'ouverture du développement de la Seigneurie et que l'entrée de ce développement est située sur la route 362, dans le rang St-Marc;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de sécuriser les lieux en éclairant l'entrée du développement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par René Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Investissements Charlevoix d'installer un poteau électrique à l'entrée du développement de la Seigneurie.

#### **12-01-09 Ajout d'une rue privée dans le développement de la Seigneurie**

**CONSIDÉRANT** que le développement de la Seigneurie prévoyait l'aménagement d'un terrain d'une superficie d'environ 19,000 mètres carrés, à l'extrémité du chemin de la Seigneurie;

**CONSIDÉRANT** qu'Investissements Charlevoix a présenté une demande à l'effet d'utiliser ce secteur pour en faire trois terrains et une rue privée;

**CONSIDÉRANT** que cet aménagement proposé demeure conforme au plan d'aménagement d'ensemble, ne modifie

aucunement le protocole d'entente intervenu entre les parties et respecte la topographie des lieux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers;

- d'autoriser Investissements Charlevoix à procéder à l'ajout d'une rue privée et trois terrains, lesquels sont situés à l'extrémité du chemin de la Seigneurie.

### **Certificat de crédit**

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour voir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et secrétaire trésorière

### **13-01-09 Levée de la réunion**

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h50 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Bertrand Bouchard  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière